ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotidiens

Question écrite n° 81983

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les aides consacrées par le Gouvernement au secteur essentiel pour la vitalité de la démocratie française que représente la distribution de la presse. Le Gouvernement entend-il proroger et améliorer les incitations à lire la presse en direction des jeunes, à travers les abonnements gratuits ? Il s'agit là d'une initiative qui vise aussi à contribuer à faire des jeunes des citoyens engagés autour de leur destin et un élément essentiel de la vitalité de la démocratie française.

Texte de la réponse

À l'issue des états généraux de la presse écrite, le Président de la République s'est exprimé en faveur d'un abonnement gratuit à un quotidien pour les jeunes, l'année de leurs dix-huit ans. Cette volonté présidentielle s'est traduite par une augmentation des crédits accordés au fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale (FDM) : 15 MEUR seront consacrés, pendant trois ans, au financement de cette action. L'opération prend la forme d'un projet collectif regroupant les syndicats de la presse quotidienne nationale, régionale et départementale, soit près de 60 titres partenaires de l'opération. Elle consiste à proposer à 200 000 jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans un abonnement gratuit d'un jour par semaine (52 numéros par an) à un quotidien de leur choix. Cette périodicité d'abonnement a été retenue afin de familiariser progressivement les jeunes à la lecture d'un quotidien. Ces abonnements sont financés à 50 % par les éditeurs de presse et à 50 % par l'État via le fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne. La première session lancée en octobre 2009 a rencontré un réel succès auprès des jeunes lecteurs puisque certains titres, notamment en presse quotidienne nationale, ont rempli le quota d'abonnement qui leur avait été attribué en quarante-huit heures à peine. Au total, 212 000 abonnements ont été souscrits à raison d'un exemplaire par semaine. Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication a lancé une étude de satisfaction quantitative de cette opération afin d'en tirer des enseignements pour l'opération qui se renouvellera en 2010 et 2011. Les premiers résultats de cette enquête montrent que l'opération a permis à la presse de regagner la confiance des jeunes lecteurs et d'espérer des taux de réabonnement non négligeables. Cette opération sera donc renouvelée dès le mois d'octobre 2010, pour une seconde session 2010-2011.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 81983
Rubrique : Presse et livres
Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6791
Réponse publiée le : 31 août 2010, page 9475